Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 461

Artikel: Excédent de femmes

Autor: E.K.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262051

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A.

12 OCTOBRE 1935 — GENEVE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — N° 461.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Les guerres sont voulues par ceux qui ne les font pas et faites par ceux qui ne les veulent pas.

Simone TERY.

Les Femmes et la Société des Nations

La réputation de la Suisse

Il est impossible, croyons-nous, à tout observateur impartial, de suivre les débats des Commissions de la S. d. N. sur des questions intéressant les femmes, sans être frappé par la réputation d'antiféminisme arriéré que s'est acquise notre pays. Si bien que Mlle Hesselgren, déléguée suédoise, ne faisait que confirmer l'opinion générale lorsqu'elle relevait, en pleine séance de Commission, que les idées évoluent, que tous les pays les uns après les autres en viennent à modifier leur législation dans le sens de l'égalité des droits, mais que certainement la Suisse ne changerait pas la sienne...

Pourquoi cette réputation fâcheusement méritée? Nous n'incriminons nullement ici les délégués suisses, qui, nous le tenons de l'un d'eux, reçoivent du gouvernement fédéral des instructions détaillées absolument précises, dont ils ne peuvent s'écarter d'une ligne. Ce qui, par parenthèse, implique alors que, ainsi étroitement mandatés, ils peuvent en conséquence parler seulement au nom de leur gouvernement ou de leur délégation, et non pas, comme le fit imprudemment l'un d'eux avant la vive intervention d'une de nos féministes suisses, au nom de notre pays et de notre peuple: car, ainsi qu'il a été écrit à M. le conseiller fédéral Motta à ce propos, nous, les femmes, bien que mineures politiquement, nous nous considérons pourtant comme faisant partie du « pays », sommes pourtant membres du « peuple suisse »; et il est certain que nous ne saurions estimer que représentent notre opinion des hommes que nous n'avons pas contribué à désigner, ni directement, ni indirectement, et qui ne nous ont jamais consultées. Mais, — et hommage étant rendu ici à la courtoisie du délégué suisse à la Commission juridique, qui comprit pleinement notre point de vue, et qui s'abstint dans toutes les votations sur des questions féministes plutôt que d'entraver les travaux par son opposition, — pourquoi, encore une fois, cette réputation justifiée d'antiféminisme? Pourquoi ces contrastes piquants que nous offre l'ordre alphabétique des sièges des délégués: par exemple, le délégué suisse déclarant que la résolution proposée sur le statut de la femme était complètement contraire à l'opinion de son gouvernement, et son voisin immédiat, le délégué turc, annonçant au contraire que la même résolution constituait le minimum de ce que son gouvernement à lui aurait voulu obtenir!...

Cette attitude, humiliante pour nous, femmes suisses, vis-à-vis des femmes d'autres pays, vis-à-vis des délégations étrangères, pourquoi le Conseil Fédéral l'impose-t-il à ses représentants? Nous savons de longue date qu'à une seule et notoire exception près, notre gouvernement n'est rien moins que féministe, et sans doute ses bureaux qui préparent et étudient dans le détail les questions à l'ordre du jour de la S. d. N., le sont-ils encore moins que lui. Mais, d'autre part, dans le pays, il existe un mouvement féministe, parmi les hommes comme parmi les femmes; il y eut, pour notre pétition suffragiste fédérale, plus de signatures masculines qu'il n'en faut à une initiative populaire pour amener les électeurs aux urnes; il y a aux Chambres, dans nos Parlements et dans nos gouvernements cantonaux, des féministes membres de nos Associations; il y a dans nos Universités, dans nos Eglises, parmi nos médecins, nos avocats, nos instituteurs, nos fonctionnaires, nos artisans, nos ouvriers, nos paysans, des partisans de nos idées; tout ceci indépendamment de l'élément important que représentent à travers le pays nos grandes organisations féminines nationales, qui ont, les unes après les autres, pris position en faveur des droits de la femme... N'est-ce donc point passer bien prestement sous silence, ignorer volontairement toute une partie de la population, que de faire dire devant la S. d. N. que « l'opinion en Suisse est opposée au principe d'égalité entre les sexes »? et n'est-il pas nécessaire d'attirer sur ce point l'attention de qui de droit?...

— Oui, nous le savons: les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent. Mais nous, femmes suisses, qui n'avons pas choisi notre gouvernement, ne mériterions-nous tout de même pas un peu mieux que la réputation faite à Genève à notre pays?...

E. Gd.

L'heure de bien faire...

— Quelle heure est-il?...
— L'heure de bien faire...

...Ce n'était pas seulement l'heure qui sonne dans la conscience individuelle de chacun de nous pour les menus faits de sa vie journalière que s'est trouvée évoquer cette inscription, lue sur un vieux cadran solaire du pays piémontais, et reproduite en manchette de notre dernier numéro: par une coïncidence toute inattendue, cette heure de bien faire pouvait être aussi, à cette date historique-là, celle d'un gouvernement, d'un régime, d'un peuple... Hélas! il n'en a rien été, et les jours graves sont venus, et la mort a plané, et des victimes sont tombées, et tous et toutes nous avons éprouvé à nouveau ce sentiment d'angoisse et de tristesse collectives que nous espérions en 1918 ne plus connaître jamais...

Mais bien des choses ont changé depuis lors, et l'on s'en est aperçu dans le monde. Dans nos organisations féminines aussi, où des efforts ont été tentés, dont, il y a vingt ans, nous n'aurions pas même eu l'idée: rencontres, discussions, lettres, messages, télégrammes. A Genève, notamment, l'Ancien Comité International féminin du Désarmement, qui a maintenant élargi son programme d'action, son but et son nom en s'occupant aussi des questions de paix générale, a encore réitéré auprès du Conseil de la S. d. N. son appel envoyé à tous les gouvernements, il y a trois semaines, par lequel il affirme sa foi dans le Pacte comme seul garant de la sécurité collective, et son ardent espoir de le voir appliqué et respecté; et cet appel va être communiqué maintenant à toutes les organisations féminines, pour que, le propageant et le faisant connaître, elles agissent ainsi sur l'opinion publique.

Car, pour nous aussi, femmes, maintenant mieux renseignées, mieux organisées, les yeux mieux ouverts que jadis, l'heure de bien faire, collectivement autant qu'individuellement, a sonné.

Lire en 2me page:
F. Gd: *Les femmes et la Société des Nations. La nationalité de la femme mariée. Déclaration des droits de la mère.*

En 3me et 4me pages:
Jeanne Vuilliomenet: *La Conférence des Présidentes de Sections de l'A. S. S. F.*
Pennello: *Les Expositions.*
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:
V. Delachaux: *Le « Miroir des Dames chrétiennes ».*
Publications reçues.

Les journées de l'Alliance

(Wädenswil, 5 et 6 octobre 1935)

Le pittoresque bourg de Wädenswil, immortalisé dans la littérature par une des plus célèbres nouvelles de Conrad-Ferdinand Meyer, s'est fait aujourd'hui une nouvelle réputation dans le domaine social, grâce à l'esprit d'initiative et à l'hospitalité de son *Frauenverein*. Cette Société, secondée par les autorités, ainsi que par les nombreuses familles qui offrirent des logements aux visiteuses, a tenu à recevoir la trente-quatrième session de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses les 5 et 6 octobre dernier.

Les séances, qui eurent lieu dans la salle de concert de la localité, le samedi après-midi et le dimanche matin, comportaient un programme qu'a déjà publié notre journal. Après avoir entendu les rapports du Comité, ceux de la trésorière et des vérificatrices, il fut décidé que la prochaine Assemblée aurait lieu à Coire. Le nouveau Comité fut élu: Mlle Clara Nef (Hérisau) remplace comme présidente Mme de Montet démissionnaire; la vice-présidente et la secrétaire sont Mmes E. Mettler (St-Gall) et Rechsteiner (Teufen). Les autres membres du Comité sont Mmes et Mlles Clara Etzensperger (Schaffhouse), Maria Fierz (Zurich), Mathilde Gampert (Genève), A. de Montet (Vevey), Sœur A. Pflüger (Zurich), A. Quinche (Lausanne), M. Schœnauer (Riehen-Bâle), H. Stucki (Berne).

Outre les rapports de l'Alliance, ceux des Commissions spéciales furent donnés: éducation nationale, études législatives, Office central pour les professions féminines, Commission pour la lutte contre les effets de la crise, Commission d'hygiène. Une résolution, préparée le matin même par le Comité et destinée à la presse, fut votée à l'unanimité en vue de manifester publiquement le sentiment de tristesse profonde qu'éprouvent les femmes suisses devant les évènements de guerre actuels. Et la première séance se termina brillamment sur une conférence de Mlle Dora Schmidt, sur ce sujet: *La femme dans la vie économique d'aujourd'hui.*

Démontrant que, de plus en plus, la femme prend une place importante dans la vie économique de notre pays, Mlle Schmidt assura que ses qualités particulières rendent son concours particulièrement précieux pendant les années de crise que nous traversons. Il est important aussi pour elle de pouvoir être à même d'assurer son propre entretien. Incertaine d'obtenir des droits politiques nouveaux, la femme doit s'efforcer de se faire une place incontestée et importante dans la vie économique du pays. Cette place lui assurera les moyens nécessaires pour contribuer aussi à la vie intellectuelle nationale.

Une discussion intéressante suivit cette conférence: Mme Leuch, notamment, rappela (et avec combien de raison! *Réd.*) que, quelles que soient ses capacités professionnelles, la femme ne doit pas oublier ses devoirs politiques, qui sont chez nous de soutenir la tradition démocratique et de réclamer les droits qui, logiquement, s'y rattachent.

Le dimanche matin, Mlle Louise Huber, secrétaire de l'Office central des professions féminines, exposa quelques considérations sur le travail féminin en temps de crise. Une documentation aussi précise que vaste lui permit de comparer la situation de la femme dans les divers pays. Les auditrices de Mlle Huber gardèrent l'impression d'avoir appris une foule de choses intéressantes et utiles au cours de ce bref entretien.

Une soirée familière fort animée réunit les déléguées le samedi soir, à l'Hôtel Engel, avec de nombreuses participantes de Wädenswil et des environs. Le représentant du président de la commune — ce dernier étant absent pour service militaire — offrit à Mme de Montet, présidente, une magnifique gerbe de chrysanthèmes, accompagnée de paroles qui montraient combien il avait su comprendre le but et le travail de l'Alliance. Des productions charmantes, organisées par Mme Schwarzenbach, agrémentèrent la soirée, et un buffet délicieux, organisé à la manière coopérative des pique-niques défia victorieusement les appétits les mieux aiguisés! Mais on admira plus que tout l'hospitalité et le dévouement à toute épreuve de la présidente du *Frauenverein*, Mme Wyssling, docteur en médecine, à laquelle il paraît que ses malades avaient accordé quelques heures d'armistice, qu'elle sut mettre à profit pour entourer d'égards ses visiteuses et les rendre à jamais reconnaissantes envers elle et envers Wädenswil.

(La suite en 3me page.)

Excédent de femmes

Nous empruntons à la Gazette de Francfort *les renseignements fort intéressants qui suivent:*

On constate d'après le nouveau recensement allemand (juin 1933) que le surplus de femmes résultant de la guerre a atteint en 1933 presque le chiffre d'avant-guerre: en 1910 il y avait 1029 femmes pour 1000 hommes; en 1933 il y en a 1059 pour 1000 hommes!. Il est évident que l'excédent normal de femmes s'élève avec l'âge, car la mortalité des hommes adultes est plus grande que celle des femmes. L'excédent est donc représenté par des femmes qui sont devenues veuves prématurément. Ne résulte-t-il pas de ceci que toutes considérations qui tendent à expliquer cet excédent de femmes par l'émancipation, par leur accès aux diverses professions, par le changement de leur moralité, sont fondées sur une base très douteuse?

A côté de cet excédent biologique, il existe un excédent sociologique, dû au fait que l'homme bourgeois moderne se soustrait à la vie sociale, tandis que la femme, plus conservatrice, y tient encore beaucoup; c'est pourquoi, par exemple, les femmes vont en beaucoup plus grand nombre aux bals, etc. Ce caractère sociologique est constaté aussi par les publications de l'Office politique raciste du parti national-socialiste. On y

Nos timbres-poste suffragistes

— Mais oui, si nous en parlions un peu? que deviennent-ils? comment se vendent-ils?...

— Ils se vendent à travers le monde et fort bien[1]*. D'autant mieux que la date du 31 décembre 1935 approche, à laquelle, suivant la loi votée par l'Assemblée nationale turque, ils seront retirés de la circulation, et que, toutes les matrices ayant servi à leur confection ayant été détruites par l'Administration fédérale, une fois l'émission entièrement sortie de presse, chacun d'eux est en voie de devenir une petite rareté, dont le prix, suivant la loi inéluctable du petit nombre, montera forcément dès janvier 1936.*

L'attention, d'ailleurs, a été déjà attirée sur eux à maintes reprises, en dehors des cercles forcément fermés des collectionneurs. Non seulement parce qu'ils étaient les premiers timbres à publier, en une série soigneusement choisie, des portraits de femmes, mais aussi parce que des personnalités importantes les ayant eus en main ont prononcé à leur sujet des paroles flatteuses. Sait-on, par exemple, que Rosa Manus, la vaillante vice-présidente de l'Alliance, en a offert une série à la princesse Juliane de Hollande? et que Mrs. Chapman Catt, la fondatrice de l'Alliance, en a, de son côté, remis un choix au Président Roosevelt? Et que, l'autre jour, deux des vice-présidentes de l'Alliance, Rosa Manus encore, et le sénateur Plaminkowa, en ont également offert la série complète au Président de la XVIe Assemblée de la Société des Nations, M. Bénès, qui, en bon féministe, n'a pas manqué d'apprécier ce geste comme il convenait?

Détail bien américain: quand Jane Addams, dont l'effigie figure également sur un de ces timbres, comme prix Nobel de la paix, mourut voici peu de mois, son portrait fut télégraphié aux Etats-Unis par l'Office philatélique de l'Alliance à Genève, et reproduit dans 1500 journaux!

Etonnez-vous, après cela, que les séries s'enlèvent!...

[1] Prix de la petite série: 1 fr. 50; de la série moyenne: 5 fr. 80; de la grande série: 15 fr. S'adresser à l'Office philathélique de l'Alliance Internationale, 4, place du Molard, Genève.

explique l'excédent féminin par trois faits: 1. celui de la prépondérance de l'élément masculin dans l'émigration de 1925 à 1933 (deux fois plus d'hommes que de femmes ont quitté leur patrie), et 2. le fait que les excédents de femmes ne se trouvent que dans les grandes villes, en raison de l'abandon de la campagne par la femme. La tendance se marque en effet pour elles de quitter le lourd travail des champs, afin d'obtenir en ville des conditions de vie qui lui semblent beaucoup plus faciles, et le sont aussi, parfois, en réalité. En outre, les personnes âgées habitant la campagne émigrent d'habitude vers la ville, et c'est dans les classes d'âges les plus élevées que, nous l'avons déjà vu, les femmes sont prépondérantes. Enfin, la chance de se marier est plus grande pour la femme dans les grandes villes, les relations et les communications s'y établissent plus vite, il n'y existe plus les formes de vie sociale stériles des petites villes, — et c'est encore une des raisons pour lesquelles la grande ville accuse un excédent de femmes.

E. K.

Les Femmes et la Société des Nations

La nationalité de la femme

(Suite de la 1re page.)

Nous avons dit précédemment (voir le *Mouvement*, No 458) comment la question de la nationalité de la femme, déjà plusieurs fois discutée à la S. d. N., avait été de nouveau portée à l'ordre du jour de l'Assemblée de 1935, non plus pour elle-même uniquement, mais en relation avec la Convention élaborée et signée à Montevideo en 1933 par 18 Etats de l'Amérique septentrionale, centrale et méridionale. Strictement parlant, les débats de la Commission juridique (qui porta cette cette année à elle seule le poids de toutes les discussions féministes, si bien que de mauvaises langues prétendirent que, dans une certaine délégation, aucun délégué ne voulait se risquer à y aller siéger !!), ces débats auraient donc dû se borner aux avantages et aux inconvénients de cette Convention; mais forcément, et heureusement pour l'intérêt des séances, ils débordèrent sur la question plus large de l'égalité des droits de l'homme et de la femme en matière de nationalité.

D'ailleurs, et comme pour le statut de la femme (voir notre précédent numéro), toutes nos organisations féministes ne s'étaient pas montrées également enthousiastes de cette Convention de Montevideo, et notre Alliance internationale pour le Suffrage notamment, tant au Congrès d'Istamboul, que dans le document qu'elle envoya sur ce sujet à la S. d. N., avait signalé les dangers de la formule vague et théorique adoptée à Montevideo: « Il ne sera fait aucune distinction entre les sexes en ce qui concerne la nationalité, ni dans la législation, ni dans l'application de cette législation. » Ce qui revient à dire, comme nous l'écrivions à propos du Congrès d'Istamboul, que, même si une quelconque législation concernant la nationalité masculine est fâcheuse, vexatoire, tracassière, injuste, malcommode, l'amour de l'égalité poussé à l'extrême amènera les femmes à en réclamer l'application à la nationalité féminine ! ... Il est curieux que nombre de femmes, et avec elles nombre d'hommes, ne réalisent pas les inconvénients de cette formule, puisque, à Genève, le mois dernier, une dizaine au moins de délégations se déclarèrent en faveur de la Convention de Montevideo. D'autres, en revanche, se plaçant exactement à l'autre pôle, — et nous n'avons pas besoin de dire ici que la Suisse fut du nombre ! — manifestèrent une opposition complète au principe de l'indépendance de la nationalité de la femme, en ramenant toujours à l'appui de leur thèse le même argument sentimental et désuet de l'unité de la famille: comme si nous n'avions pas à l'heure actuelle, en Suisse, de nombreux cas de double nationalité qui n'ont aucune influence sur la vie de familles unies et heureuses ! M. Paul-Boncour, d'ailleurs, et M. Politis firent de toute leur autorité de juristes internationaux bonne justice de cette argumentation conventionnelle: « *La liberté du choix de la nationalité*, déclara notamment M. Politis, *n'empêchera pas le maintien de l'unité de nationalité, ni celui de l'unité morale de la famille. — C'est avec cette même préoccupation de l'unité morale de la famille*, ajouta M. Paul-Boncour, *que la France s'est engagée dans la voie de l'égalité des sexes en matière de nationalité.* »

Entre le point de vue des signataires de la Convention de Montevideo, et celui des adversaires de toute indépendance de la femme mariée en matière de nationalité, se placèrent encore les partisans plus ou moins fervents de la Convention de La Haye de 1930 [1], quelques-uns parmi eux comprenant fort bien que les femmes ne soient guère enchantées de ses dispositions, mais estimant que, pour des raisons pratiques, il n'était pas possible pour le moment d'aller plus loin. Si bien que, pour tenir compte de toutes ces divergences d'opinions, le rapporteur, M. Gajardo (Chili), féministe très convaincu lui-même, eut la sagesse et le talent de rallier la presque totalité des délégués, à quelques exceptions près, autour d'un texte de résolution, qui, distribuant son petit paquet de satisfaction presque à chacun, signalait sans plus l'existence de la Convention de Montevideo et la possibilité pour tous les Etats non américains d'y adhérer, renouvelait d'autre part le vœu que soit ratifiée la Convention de La Haye, remerciait les organisations féminines de leur concours, et enfin priait le Conseil de la S. d. N. de « suivre l'évolution du problème de la nationalité de la femme afin de déter-

[1] Rappelons ici que la Convention internationale signée à La Haye en 1930 se préoccupe davantage d'éviter l'« apatridie » (absence de nationalité) aux femmes, que de leur reconnaître le droit au choix de leur nationalité.

Déclaration des Droits de la Mère

adoptée par le Conseil International des Femmes.

Le Conseil International des Femmes veut tout d'abord proclamer la prééminence de la famille, assise fondamentale de la société. Il déclare aussi que la maternité, en raison des charges et des responsabilités qu'elle comporte, confère à celle qui l'assume des droits imprescriptibles.

I. *Toute mère a droit à la santé de son enfant et à la sauvegarde de sa propre santé.*

Il faut qu'elle puisse recevoir l'enseignement prénatal, les subsides, les soins médicaux et l'aide pratique nécessaires pour qu'elle donne la vie à un enfant sain, sans que la maternité soit pour elle une cause de privations ou de souffrances évitables.

II. *Toute mère doit pouvoir allaiter et soigner son enfant, sans que ses conditions d'existence en soient diminués.*

III. *Toute mère doit pouvoir assurer l'entretien et l'éducation de son enfant.*

Il faut:

a) Que la mère mariée puisse exiger qu'une part du salaire et des ressources de son mari soit réservée à la subsistance de la famille.

b) Que la mère abandonnée, divorcée ou non mariée, puisse faire reconnaître pratiquement la responsabilité du père et obtenir la participation de celui-ci aux frais d'entretien et d'éducation de l'enfant.

c) Qu'en cas de défaut du père, la communauté assure à la mère sans ressources les subsides nécessaires à l'entretien et à l'éducation de son enfant sans que la mère perde rien de ses droits.

IV. *Toute mère doit avoir sur ses enfants des droits égaux à ceux du père.*

V. *Toute mère a le droit d'exercer une action sur la vie de son pays, d'où dépend le sort de son enfant.*

Le suffrage et la participation des femmes à la vie publique dans les mêmes conditions que les hommes, doivent lui en assurer la possibilité.

MATERNITÉ

Par Illy Kjær, artiste autrichienne — *Cliché Bulletin C. I. F.*

Les femmes et les livres

Le Miroir des Dames chrétiennes [1]

Sous ce titre, M. Raoul Gout, pasteur de l'Eglise réformée de France, vient de faire paraître aux éditions *Je sers* et *Labor* une précieuse anthologie de textes de femmes du moyen-âge, dont plusieurs données intégralement en français pour la première fois. Des religieuses, abbesses ou moniales, des reines et des femmes de condition obscure, ont eu des inspirations charmantes et spontanées: « Je ne sais si les autres sont comme moi, disait Sainte-Beuve, mais la littérature ne me paraît jamais avoir plus de saveur que quand elle vient de quelqu'un qui ne se doute pas qu'il fait de la littérature. »

Parce qu'elles étaient femmes, ces « colombes et alouettes » ont si bien su parler de l'amour divin, et aussi de l'amour profane, comme nous le verrons. Ce livre renferme exactement quarante-huit courtes biographies de dames chrétiennes, accompagnées d'extraits de leurs écrits — ou de leurs dictées, — car s'il en est qui ne surent jamais l'A. B. C., d'autres, les reines, par exemple, avaient à leur service des clercs pour tenir la plume. Parmi elles, des femmes des pays d'Occident, et aussi des Orientales. Une bibliographie. paraissant être complète, accompagne chaque texte, et celui qui voudra connaître plus à fond une de ces « dames » saura qui consulter.

* * *

La plus ancienne des « dames » mentionnées est Baudonivie, la doyenne des prosatrices chrétiennes, qui fut Gallo-Romaine, et écrivit un peu après l'an 600, en latin mérovingien, les *Fioretti de sainte Radegonde*, une biographie bien près d'être un chef-d'œuvre du genre. La dernière « dame » dont il est question est Jeanne d'Arc (1412-1431). Non pas que la Lorraine illettrée ait jamais écrit un mot de sa main, mais elle a dicté des lettres, et elle a parlé en un style admirable. Elle parlait clair et n'avait pas peur des mots: « Œuvrez et Dieu œuvrera. — Le temps me pèse comme à la femme en mal d'enfant. — En état de grâce? Si je n'y suis, Dieu m'y mette, et si j'y suis, Dieu veuille m'y tenir. » On a noté l'accent si nouveau et la densité de la *Lettre aux Anglais*, pleine de mots de la *Geste de France*, sortie de l'âme d'un peuple.

Dhuoda (843), une méridionale française, femme du duc d'Aquitaine qui la délaissa, a écrit pour son fils, en lui enseignant le devoir de la pureté et de toute autre vertu. Son *Liber manualis* fait d'elle l'aïeule des pédagogues. L'Anglaise sainte Lioba, la savante moniale, qui fut une des femmes missionnaires que saint Boniface envoya en Germanie, a écrit ces vers:

Que le Juge puissant, créateur de la terre,
Qui règne glorieux au royaume du Père,
Vous conserve brûlant de son feu chaste et doux,
Jusqu'au jour où le temps perdra ses droits sur [vous.

Anne Comnène, princesse byzantine (1003-1148), fut témoin des Croisades et les raconta en grec. Mme de Sévigné a cité son *Histoire des empereurs d'Orient* comme une « histoire divertissante ». Et nous arrivons à Héloïse (1101-1163), la brûlante amante d'Abélard, qui fut au premier rang des femmes de son siècle. Elle ne fut ni une sainte, ni une libertine; elle ne déguisa jamais « ce trouble profond, douloureux, d'un cœur qui ne s'appartient point, qui ne peut pas, qui ne veut pas rompre le lien de cette possession subie avec ivresse, mais qui brûle du désir d'en élever et d'en purifier l'objet. » Je ne crois pas que, les lettres de la Religieuse portugaise mises à part, on lise souvent des élans plus passionnés que ceux d'Héloïse... « Mon cœur n'est plus avec moi, mais avec toi... en te perdant, j'ai tout perdu... rien de toi, mais, toi, toi-même... oui, et j'en prends Dieu à témoin, quand le maître du monde, Auguste, m'eût jugée digne de son alliance et eût mis l'empire à mes pieds, j'aurais accepté avec plus de contentement et d'orgueil le nom de courtisane avec toi que le titre d'impératrice avec lui... sur un mot, je t'aurais sans hésiter précédé ou suivi jusque dans les abîmes enflammés des enfers... plût à Dieu, mon bien-aimé, que tu fusses moins sûr de ma tendresse! Tu serais moins inquiet. Pour t'avoir donné trop de sécurité, j'ai à souffrir aujourd'hui de ta négligence... »

Voici encore une femme du XIIe siècle, Marie de France. On ne sait d'elle que son nom: « Marie ai nom, si sui de France. » C'était une savante, probablement. Elle a écrit des *Lais* dont Bédier a dit « qu'elle verse une délicate petite source de poésie limpide et menue comme ces fontaines où se baignent les fées de ses contes. » Le *lai du Laustic* (rossignol) et celui du *Chèvrefeuille* sont de petites merveilles. De Tristan et d'Iseult, dit-elle dans ce dernier lai, « il en était comme il en est du chèvrefeuille qui se noue au coudrier; quand il s'est mis autour du bois, qu'il s'y est enlacé et pris, ensemble ils peuvent bien durer, mais, si l'on veut les séparer, le coudrier meurt promptement, et meurt aussi le chèvrefeuille. Belle amie, ainsi est de nous: ni vous sans moi, ni moi sans vous. »

Clara d'Anduze, une Cévenole, a écrit au XIIIe siècle une *Chanson d'amour:* « Ami, tant j'ai de ne pas vous revoir, amer souci, que, voulant faire un chant, je pleure et pleure, et mon plus beau poème reste en mon cœur et ne sera pas lu. » Saluons au passage Castelloza, de noblesse d'Auvergne, qui écrivit la *Chanson tendre pour un cœur dur*, et revenons aux grandes âmes religieuses: Blanche de Castille (1188-1252), la plus grande des reines de la vieille France et la mère de saint Louis, fervente chrétienne « qui transplanta dans le plan surnaturel la notion castillane de l'honneur. » (Georges Goyau.) De ses écrits, il reste peu de chose. Une belle *Lettre* en latin donne des détails très précis sur la prise de Damiette.

Voici la fleur franciscaine, sainte Claire d'Assise (1194-1253). Les papes l'admiraient; saint François composa auprès d'elle le *Cantique de notre frère le Soleil;* elle rédigea la *Règle* qui

[1] Prix: 3 fr. 40.